

RCS : DIJON Code greffe : 2104

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1980 B 00194 Numéro SIREN : 319 764 148 Nom ou dénomination : MARSADIS
--

Ce dépôt a été enregistré le 03/06/2020 sous le numéro de dépôt 2621

BILAN ACTIF

[Signature] CERTIFIÉ CONFORME

RUBRIQUES	Montant Brut	Amortissements	Net 31/03/2019 12 mois	Net 31/03/2018 12 mois
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions brevets droits similaires	3 397	3 090	308	1 414
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	213 471		213 471	213 471
Constructions	1 507 249	991 446	515 803	592 496
Installations techniques, mat. et outill. indus.	881 496	692 489	189 007	251 414
Autres immobilisations corporelles	3 312 341	1 765 271	1 547 070	1 829 110
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				7 716
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par M.E.				
Autres participations	1 338 736		1 338 736	1 339 499
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	7 256 690	3 452 296	3 804 394	4 235 120
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et Acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	42 566		42 566	42 201
Autres créances	53 785		53 785	5 639
Capital souscrit appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	24 131		24 131	653 436
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	2 752		2 752	2 745
ACTIF CIRCULANT	123 233		123 233	704 020
Charges à répartir				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	7 379 923	3 452 296	3 927 627	4 939 140

Déposé au Greffe
du Tribunal
de Commerce
de Dijon

le 3 JUIN 2020

sous le n° B

2621

RECEIVED COMEON

BILAN PASSIF

RUBRIQUES	Net 31/03/2019 12 mois	Net 31/03/2018 12 mois
Capital social ou individuel versé		
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	224 000	224 000
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles	22 400	22 400
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	758 591	597 130
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	456 262	661 541
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	166 812	171 865
CAPITAUX PROPRES	1 628 065	1 676 937
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	110 000	
PROVISIONS RISQUES, CHARGES	110 000	
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	821 363	944 906
Emprunts et dettes financières divers	16 879	16 901
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 187	19 812
Dettes fiscales et sociales	103 510	71 062
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	14 400	14 103
Autres dettes	1 208 275	2 192 471
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	2 948	2 948
DETTES	2 189 562	3 262 203
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF	3 927 627	4 939 140

Résultat de l'exercice en centimes

456 262,10

661 541,49

GENUINE COMPOSITE

COMPTE DE RESULTAT

Première Partie

RUBRIQUES	France	Export	Net 31/03/2019 12 mois	Net 31/03/2018 12 mois
Ventes de marchandises				3 119 138
Production vendue (Biens)				
Production vendue (Services et Travaux)	1 487 012		1 487 012	1 461 184
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	1 487 012		1 487 012	4 580 323
Productions stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			72 361	81 000
Autres produits			4	130 725
PRODUITS D'EXPLOITATION			1 559 377	4 792 048
Achats de marchandises				
Variation de stock				75 640
Achats de matières et autres approvisionnements				3 043 545
Variation de stock				
Autres achats et charges externes				
Impôts, taxes et versements assimilés			101 000	110 310
Salaires et traitements			139 777	130 230
Charges sociales du personnel				
Dotations aux amortissements sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur immobilisations			492 316	449 812
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			5	130 741
CHARGES D'EXPLOITATION			733 098	3 940 278
RESULTAT D'EXPLOITATION			826 278	851 770
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participations				143
Produits autres valeurs mobilières, créances immb.				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transfert de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS				143
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées			36 809	38 849
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			36 809	38 849
RESULTAT FINANCIER			(36 809)	(38 706)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			789 469	813 064

COMPTE DE RESULTAT Deuxième Partie

RUBRIQUES	Net 31/03/2019 12 mois	Net 31/03/2018 12 mois
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		2 362
Produits exceptionnels sur opérations en capital	763	151 676
Reprises sur provisions et transferts de charges	8 158	8 158
PRODUITS EXCEPTIONNELS	8 921	162 196
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	39 923	1 314
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	763	19 818
Dotations aux amortissements et aux provisions	113 105	27 279
CHARGES EXCEPTIONNELLES	153 790	48 411
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(144 869)	113 784
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	188 338	265 307
TOTAL DES PRODUITS	1 568 298	4 954 387
TOTAL DES CHARGES	1 112 036	4 292 845
BENEFICE OU PERTE	456 262	661 541

ANNEXE LEGALE

Annexe aux comptes annuels

Le bilan avant répartition de l'exercice clos au **31/03/2019**, dont le total est de **3 927 627** euros et le compte de résultat, présenté sous forme de liste, dont le total des produits est de **1 568 298** euros et le total des charges de **1 112 036** euros, dégage un résultat de **456 262** euros.

L'exercice a une durée de **12** mois, recouvrant la période du **01/04/2018** au **31/03/2019**.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Seules les informations présentant un caractère significatif sont produites et résumées dans le sommaire joint.

L'annexe est présentée ci-après en 4 parties, à savoir :

- Règles et méthodes comptables
- Notes sur le bilan
- Notes sur le compte de résultat
- Autres informations

SOMMAIRE DE L'ANNEXE	Type	Produites	Non significatif	Non applicable
1. FAITS CARACTERISTIQUES	S		X	
2. REGLES ET METHODES COMPTABLES				
Méthodes d'évaluation	EP	X		
Informations complémentaires pour donner l'image fidèle	EP	X		
Dérogations	EP			X
Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice	EP			X
Changement de méthode ou de présentation	EP			X
3. NOTES SUR LE BILAN				
3.1 ACTIF IMMOBILISE				
3.1.1. Immobilisations incorporelles				
Licences / Logiciels	EP	X		
Frais d'établissement / Frais de recherche et développement	EP			X
Fonds commercial	EP			X
3.1.2. Immobilisations corporelles				
Evaluation	S	X		
Amortissement	S	X		
3.1.3. Immobilisations financières				
Evaluation	S	X		
Liste des filiales et des participations	S			X
3.1.4. Mouvements ayant affecté les immobilisations	S	X		
3.2 ACTIF CIRCULANT				
Evaluation des stocks	S			X
Evaluation des créances	S	X		
Avances aux dirigeants	S			X
Evaluation des valeurs mobilières de placement	S			X
Différences et évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant	EP			X
Provision pour dépréciation	S			X
3.3. AUTRES POSTES D'ACTIF				
Charges constatées d'avances	EP	X		
Produits à recevoir	EP	X		
Charges à répartir	EP			X
Primes de remboursement des obligations	S			X
3.4. CAPITAUX PROPRES				
Composition du capital social	S	X		
Provisions réglementées	S	X		
Variation des capitaux propres	S	X		
Incidences des évaluations fiscales dérogatoires	S			X
Parts bénéficiaires	S			X
3.5. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Evaluation et variation	S	X		
3.6. DETTES				
Obligations convertibles	S			X
Emprunts obligataires	S			X
Emprunts	S	X		
3.7. AUTRES POSTES AU PASSIF				
Charges à payer	EP	X		
Produits constatés d'avance	EP	X		
3.8. ELEMENTS COMMUNS				
Etats des échéances, créances et dettes	S	X		
Dettes et créances représentées par des effets de commerce	S			X
Ecart de conversion	S			X
4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT				
Ventilation du chiffre d'affaires	S	X		
Evaluation de certains produits et charges	S	X		
Ventilation de l'impôt sur les sociétés	S	X		
Accroissement et allègement de la dette future d'impôt	S	X		
5. AUTRES INFORMATIONS				
Engagements financiers	S	X		
Crédit-bail	S			X
Dettes et créances garanties par des sûretés réelles	EP	X		
Identité des sociétés-mères consolidant les comptes de la société	S			X
Eléments concernant les entreprises liées	S			X
Effectif moyen	EP			X
Rémunération des dirigeants	S			X
Cédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)	S			X
Engagement de retraite	S			X

Légende : E.P : Expressément prescrite S : Significatif

Annexe aux comptes annuels

Principe, règles et méthodes comptables

Méthode d'évaluation

Le présent bilan et compte de résultat ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règlements ANC 2014-03 relatif au PCG et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Lorsqu'un choix est offert, la méthode utilisée sera précisée dans les notes relatives aux comptes concernés.

Annexe aux comptes annuels

Informations complémentaires lorsque l'application d'une prescription comptable ne suffit pas à donner une image fidèle

Intégration fiscale

La société SAS MARSADIS est la filiale d'un groupe ayant opté pour l'application des dispositions relatives à l'intégration fiscale.

1. Périmètre d'intégration

Le périmètre d'intégration est composé des sociétés suivantes :

- SODIMARS SAS
- MARSADIS SAS

2. Modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du groupe

Les filiales constatent leurs charges d'impôt comme si elles étaient imposées séparément. La société mère enregistre dans ses charges ou produits la différence entre la dette d'impôt du groupe et le cumul des charges d'impôt comptabilisées par ses filiales.

3. Différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt pour le paiement duquel l'entreprise est solidaire

Néant

4. Différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale

Néant

Annexe aux comptes annuels

5. Déficit reportable

Le déficit reportable remonte au niveau de la société mère "Tête de groupe".

6. Impositions et déficits éventuellement restituables en cas de sortie de la filiale dans le délai de cinq ans

Néant

Annexe aux comptes annuels

Notes sur le bilan

Actif

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Le complément d'amortissement constaté entre l'amortissement fiscalement admis et l'amortissement comptable a été traité comme un amortissement dérogatoire. Cette différence provient soit d'un différentiel de durée soit de l'utilisation du mode dégressif.

Postes	Durée	Mode
Logiciels	1 à 3 ans	Linéaire
Constructions	1 à 40 ans	Linéaire
Matériel industriel	1 à 12 ans	Linéaire
Agencement aménagement divers	1 à 12 ans	Linéaire et dégressif
Matériel de bureau et informatique	1 à 7 ans	Linéaire
Mobilier	1 an	Linéaire

Immobilisations financières

A la clôture de l'exercice, la valeur d'acquisition des titres est comparée à leur valeur d'inventaire. Lorsque cette dernière est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision est constituée du montant de la différence.

Pour les titres de participation, la valeur d'inventaire correspond :

- au cours moyen du dernier mois pour les titres cotés
- à la valeur d'usage pour l'entreprise pour les titres non cotés

Annexe aux comptes annuels

Pour les autres titres immobilisés, la valeur d'inventaire correspond :

- au cours moyen du dernier mois pour les titres cotés
- à la valeur probable de négociation pour les titres non cotés

Aucune provision n'a été constituée au 31/03/2019.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/03/2019
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	3 397					3 397
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 397					3 397
CORPORELLES	Terrains	213 471					213 471
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui	1 485 861					1 485 861
	instal. agencet aménagement	21 388					21 388
	Instal technique, matériel outillage industriels	879 806		1 690			881 496
	Instal., agencement, aménagement divers	3 159 864		68 380			3 228 244
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier	84 096					84 096
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes	7 716			7 716		
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 852 203		70 070	7 716		5 914 556	
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	1 339 499				763	1 338 736
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 339 499				763	1 338 736
TOTAL		7 195 099		70 070	7 716	763	7 256 690

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/03/2019
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	1 984	1 106		3 090
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 984	1 106		3 090
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre	913 452	74 495		987 947
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement	1 301	2 198		3 499
	Instal technique, matériel outillage industriels	628 391	64 097		692 489
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	1 380 247	334 778		1 715 025
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	34 604	15 642		50 246
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 957 995	491 210		3 449 206
TOTAL		2 959 979	492 316		3 452 296

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre				8 158			(8 158)
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES				8 158			(8 158)
Frais d'acquisition de titres de participation	3 105						
TOTAL	3 105			8 158			(8 158)
TOTAL GENERAL NON VENTILE			3 105			8 158	(5 054)

Annexe aux comptes annuels

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Aucune provision n'a été constatée au 31/03/2019.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Autres postes d'actif

Les états des produits à recevoir et des charges constatées d'avance sont joints en annexe.

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

		31/03/2019
Total des Produits à recevoir		35 844
Autres créances clients		35 844
<i>Clients facture à établir</i>	35 844	

ANNEXE - Élément 6.12

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/03/2019
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			2 752
Frais généraux		2 752	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			2 752

Annexe aux comptes annuels

Passif

Capital

Le capital social, d'un montant de 224 000 euros, est composé de 14 000 actions d'une valeur nominale de 16 euros.

Son montant est resté inchangé durant l'exercice.

Variation des capitaux propres

L'état de variation des capitaux propres est joint en annexe.

Emprunts

Aucun emprunt n'a été soucrit au cours de l'exercice.

Les remboursements des emprunts au cours de l'exercice se sont élevés à 123 543 €.

Autres postes de passif

Les états des charges à payer et des produits constatés d'avance sont joints en annexe.

Variations des Capitaux Propres

	Capitaux propres clôture 31/03/2018	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/03/2019
Capital social	224 000				224 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	22 400				22 400
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	597 130	161 461			758 591
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	661 541	(661 541)		456 262	456 262
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées	171 865			(5 054)	166 812
TOTAL	1 676 937	(500 080)		451 208	1 628 065

Date de l'assemblée générale 20/09/2018

Dividendes attribués 500 080

¹ dont dividende provenant du résultat n-1 500 080

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 1 176 857

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 1 176 857

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (48 872)

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

		31/03/2019
Total des Charges à payer		121 552
Emprunts et dettes financières divers		31 557
<i>Interets courus sur emprunts</i>	142	
<i>Interets courus sur c/c.</i>	31 415	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		18 651
<i>Fourn. fnp frais généraux</i>	18 651	
Dettes fiscales et sociales		63 568
<i>Etat - charges à payer</i>	63 568	
Autres dettes		7 776
<i>Clients - avoirs à établir</i>	7 776	

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/03/2019
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			2 948
Location panneaux		2 948	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			2 948

Annexe aux comptes annuels

Eléments communs

Synthèse des provisions

L'état des provisions est joint en annexe.

Echéance des créances et des dettes

L'état des échéances des créances et des dettes est joint en annexe.

ANNEXE - Elément 4

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/03/2019
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires	171 865	3 105	8 158	166 812
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES	171 865	3 105	8 158	166 812
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres		110 000		110 000
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		110 000		110 000
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		171 865	113 105	8 158	276 812
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			113 105	8 158	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

La provision de 110 000 € correspond à un litige relatif à des accords commerciaux.

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

		31/03/2019	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	42 566	42 566	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	3 482	3 482	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	50 303	50 303	
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances	2 752	2 752	
	TOTAL DES CREANCES	99 102	99 102	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/03/2019	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	821 363	124 287	504 675	192 400
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	16 879	16 879		
	Fournisseurs et comptes rattachés	22 187	22 187		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	39 942	39 942		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	63 568	63 568		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	14 400	14 400		
	Groupe et associés (2)	1 200 499	1 200 499		
	Autres dettes	7 776	7 776		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	2 948	2 948		
	TOTAL DES DETTES	2 189 562	1 492 487	504 675	192 400
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		123 543			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Annexe aux comptes annuels

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'entreprise a été intégralement réalisé en France.

Produits et charges exceptionnels

L'état des produits et charges exceptionnels est joint en annexe.

Transfert de charges

Le poste transfert de charges s'élève à 72 361 €. Il correspond à la refacturation de travaux de sprinklages aux locataires.

Les transferts de charges sont inclus dans la rubrique "Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges".

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

La répartition de l'impôt des bénéfices sur le résultat courant et sur le résultat exceptionnel est jointe en annexe.

Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

La situation latente de l'entreprise est analysée en annexe.

ANNEXE - Elément supplémentaire

Produits et Charges exceptionnels

		31/03/2019
Total des produits exceptionnels		8 921
PRODUITS EXCEPTIONNELS EN CAPITAL		763
<i>Prod.cession immo.financ.</i>	763	
Reprises sur provisions et transferts de charges		8 158
<i>Reprise s/amort.dérégatoires</i>	8 158	
Total des charges exceptionnelles		153 790
CHARGES EXCEPTIONNELLES DE GESTION		39 923
<i>Charges except.s/op de gestion</i>	565	
<i>Autres charges exceptionnelles</i>	39 358	
CHARGES EXCEPTIONNELLES EN CAPITAL		763
<i>Vnc des immob. financières</i>	763	
CHARGES EXCEPTIONNELLES AMORT. & PROVISI		113 105
<i>Dot. aux amort. dérogatoires</i>	3 105	
<i>Dot prov risq et charges excep</i>	110 000	
Résultat exceptionnel		(144 869)

ANNEXE - Elément 6.18

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	31/03/2019	Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
RESULTAT COURANT		789 469	236 623	552 846
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)		(144 869)	(48 285)	(96 584)
RESULTAT COMPTABLE		644 600	188 338	456 262

(1) après retraitements fiscaux.

ANNEXE - Elément 11

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

		31/03/2019
ACCROISSEMENTS	Provisions réglementées	
	Amortissements dérogatoires (Base = 166 811.53 €; Impôt = 55 603€)	55 603
	Autres	
	ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS	55 603

ALLEGEMENTS	Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	
	Autres	
	ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS	

--

Annexe aux comptes annuels

Autres informations

Engagements

Les tableaux des engagements hors bilan sont joints en annexe.

ANNEXE - Elément 8

Engagements financiers

	31/03/2019	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties Nantissement du fonds de commerce et cautions données		1 649 794	
		1 649 794	
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		1 649 794	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Nat. Dette	Nature de la Garantie	Org. Bénéficiaire	Montant début	31/03/2019
Emprunt	Nantissement du fonds de commerce en rang util	BPI FRANCE FINANCEM	500 000	413 596
Emprunt	Nantissement du fonds de commerce en rang util	CAISSE D'EPARGNE	500 000	407 767
		TOTAL	1 000 000	821 363

ENGAGEMENTS HORS BILAN

I. ENGAGEMENTS DONNES

1 649 794

A. ENGAGEMENTS ASSORTIS DE SURETES PERSONNELLES

Néant

B. ENGAGEMENTS ASSORTIS DE SURETES REELLES

* Au profit de la BPI France FINANCEMENT

- Nantissement du fonds de commerce, en rang utile et à hauteur de 500 000 € envers la BPI France FINANCEMENT en concurrence avec la Caisse d'Epargne, en garantie d'un prêt remboursable sur 8 ans.

En-cours au 31/03/2019

413 596

* Au profit de la Caisse d'Epargne

- Nantissement du fonds de commerce, en rang utile et à hauteur de 500 000 € envers la Caisse d'Epargne en concurrence avec la BPI France FINANCEMENT, en garantie d'un prêt remboursable sur 8 ans.

En-cours au 31/03/2019

407 767

* Au profit de la banque EDEL

- Nantissement du fonds de commerce, en rang utile et à hauteur de 3 500 000 € envers la banque EDEL et au profit de la société SODIMARS, en garantie d'un découvert autorisé pour 3 500 000 € sur une durée de 12 mois.

- La société MARSADIS s'est également portée caution envers la banque EDEL et au profit de la société SODIMARS pour ce même découvert autorisé.

Découvert compte courant au 31/03/2019

828 431

Calculus International Colmar	MARSADIS Etats financiers au 31/03/2019	
----------------------------------	--	--

ENGAGEMENTS HORS BILAN

C. AUTRES ENGAGEMENTS

Néant

II. ENGAGEMENTS RECUS

0

A. ENGAGEMENTS ASSORTIS DE SURETES PERSONNELLES

Néant

B. ENGAGEMENTS ASSORTIS DE SURETES REELLES

Néant

C. AUTRES ENGAGEMENTS

Néant

III. ENGAGEMENTS RECIPROQUES

0

Néant

greffe

Exemplaire greffe

Marsadis SAS

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 mars 2019)

Deposé au Greffe
du Tribunal
de Commerce
de Dijon

le - 3 JUIN 2020

sous le n° B

2621



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 mars 2019)

Aux associés

Marsadis SAS

Zone Acti-Sud

355, avenue Jean Moulin

21160 Marsannay-la-Côte

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Marsadis SAS relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} avril 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

*PwC Entrepreneurs Commissariat aux comptes, SAS, Centre d'Affaires Urbania, 230 avenue de Colmar, CS 90240, 67089
Strasbourg Cedex*
Téléphone: +33 (0)3 88 45 55 50, Fax: +33 (0)3 88 45 55 51, www.entrepreneurs.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par actions simplifiée au capital de 1 901 259 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 811 599 406.
TVA n° FR 66 811 599 406. Siret 811 599 406 00014. Code APE 6920 Z. Bureaux : Amiens, Bordeaux, Bourg-en-Bresse, Chaumont, Cognac, Dijon, Lesconil, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice, Paris, Pau, Péronne, Quimper, Rennes, Saint-Quentin, Strasbourg.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

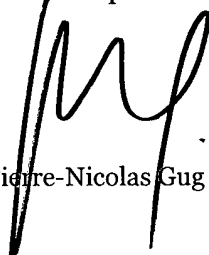
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Strasbourg, le 4 septembre 2019

Le commissaire aux comptes

PwC Entrepreneurs Commissariat aux Comptes



Pierre-Nicolas Gug

greffe

MARSADIS

Société par Actions Simplifiée au Capital de 224.000 Euros

Siège social : Zone Acti-Sud

21160 MARSANNAY LA COTE

319 764 148 R.C.S. DIJON

ASSEMBLEE DES ASSOCIES

DU 19 SEPTEMBRE 2019

PROPOSITION DE RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT

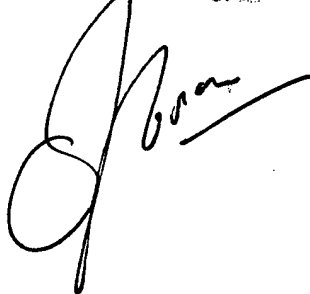
L'Assemblée, sur la proposition de la Présidente, décide d'affecter le bénéfice comme suit :

- Bénéfice net comptable 456.262,10 Euros
- Au poste "Autres Réserves" 456.262,10 Euros

L'Assemblée reconnaît, en outre, que le rapport présenté par la Présidente mentionne que le montant des dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices a été le suivant :

EXERCICE	Revenus éligibles à l'abattement visé par les dispositions de l'article 158 du C.G.I.	Revenus non éligibles à l'abattement visé par les dispositions de l'article 158 du C.G.I.
2018	500.080 €	/
2017	500.080 €	/
2016	3.826.000 €	/

CERTIFIÉ CONFORME



СЕРИЕ СОВЕТОВ

greffe

MARSADIS

Société par Actions Simplifiée au Capital de 224.000 Euros

Siège social : Zone Acti-Sud

21160 MARSANNAY LA COTE

319 764 148 R.C.S. DIJON

ASSEMBLEE DES ASSOCIES

DU 19 SEPTEMBRE 2019

RESOLUTION VOTEE

L'Assemblée, sur la proposition de la Présidente, décide d'affecter le bénéfice comme suit :

- Bénéfice net comptable 456.262,10 Euros
- Au poste "Autres Réserves" 456.262,10 Euros

L'Assemblée reconnaît, en outre, que le rapport présenté par la Présidente mentionne que le montant des dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices a été le suivant :

EXERCICE	Revenus éligibles à l'abattement visé par les dispositions de l'article 158 du C.G.I.	Revenus non éligibles à l'abattement visé par les dispositions de l'article 158 du C.G.I.
2018	500.080 €	/
2017	500.080 €	/
2016	3.826.000 €	/

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CERTIFIÉ CONFORME


ESLINE COMFORT